



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » : un projet sans surprise et sans perspective

La FER Genève prend connaissance sans surprise de la teneur du projet de mise en œuvre de l'initiative « immigration de masse », mis en consultation ce jour par le Conseil fédéral. Sans surprise mais non sans déception.

Le projet n'est guère éloigné des premiers éléments de concrétisation du plan de mise en œuvre dévoilé fin juin 2014, qui plaident en faveur d'une application stricte de l'initiative. Pour Genève, cette option n'est guère compatible avec une autre exigence du texte : la prise en compte des intérêts généraux de l'économie. Une application rigide, telle qu'elle apparaît à la lecture des premiers éléments, est totalement déconnectée des réalités économiques actuelles et ne saurait répondre aux besoins des entreprises de notre pays, notamment de la région lémanique. Notre Fédération est particulièrement insatisfaite du traitement prévu pour les permis de courte durée (jusqu'à 1 an) et les frontaliers, qui ne constituent pas de l'immigration au sens strict du terme.

Le Conseil fédéral a annoncé depuis quelques mois différentes mesures visant à mieux intégrer sur le marché du travail le potentiel de main d'œuvre indigène, notamment les seniors et les femmes. Ainsi qu'elle a déjà eu l'occasion de le souligner, notre Fédération est favorable à la mise en œuvre de telles mesures. Toutefois, elles ne sauraient constituer une réponse crédible aux attentes de l'économie. D'une part parce que la Suisse a toujours eu besoin de l'immigration pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre et lui permettre de nourrir sa croissance et sa prospérité. D'autre part, parce qu'il est totalement illusoire de penser que les mesures internes et volontaires, qui ne seront de toute façon pas suffisantes, puissent produire leurs effets assez rapidement pour permettre aux entreprises suisses de répondre à la demande du marché. Or, sans main-d'œuvre adaptée, les entreprises perdront des contrats ou devront délocaliser pour pouvoir les honorer.

La proposition du Conseil fédéral met à nu une évidence : l'initiative «contre l'immigration de masse» n'est pas compatible avec l'esprit de la libre circulation des personnes et par conséquent avec le maintien des accords bilatéraux. Cet élément, qui a été nié par les partisans de l'initiative mais confirmé par l'Union européenne à plusieurs reprises et notamment lors de la récente rencontre de la Présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga avec le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, ne constitue en aucun cas une surprise.

Même si le Conseil fédéral poursuit ses discussions avec l'UE, force est de constater que la marge de manœuvre est plus que ténue. La proposition visant à reposer clairement la question du maintien des accords bilatéraux se pose avec pertinence et constitue un plan « plan B » à la proposition du Conseil fédéral.

Contacts:

Blaise Matthey, directeur général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

Stéphanie Ruegsegger – directrice politique générale – 079 203 20 43 – stephanie.ruegsegger@fer-ge.ch

Delphine Trunde-Jaccard – directrice adjointe politique générale – 079 616 23 42 –

delphine.trunde-jaccard@fer-ge.ch

Annexe : pistes émises par la FER, à la suite de la votation du 9 février

La Fédération des Entreprises Romandes Genève en bref

La FER Genève est une organisation patronale et économique faîtière, créée en 1928. Elle défend les intérêts de 75 associations professionnelles et de 26'000 entreprises membres, dont 9'000 indépendants, tant sur le plan politique qu'économique. Ses adhérents sont représentatifs de tous les secteurs économiques (entreprises multinationales, finance, artisanat, industrie, services, etc.) et consistent pour deux tiers d'entre eux en des PME de cinq personnes au maximum. La FER Genève est active dans les secteurs des associations professionnelles et économiques, des caisses de compensation, de prévoyance et d'allocations familiales. Elle offre des services notamment dans les domaines du droit du travail, de la formation professionnelle, de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que dans la gestion des salaires.